



Santé & Sécurité
au Travail

Centre National France SST

ANTARES Bureaux – Téléport 4
2 Avenue René MONORY
86360 Chasseneuil-du-Poitou

info@FranceSST.com



Prérequis

- > Avoir validé l'autoformation en ligne gratuite : Bases en prévention des risques professionnels ;
- > Avoir une expérience significative dans la prévention des risques professionnels (Documents uniques, Arbres des causes, Risques Psychosociaux...).

Public cible

Personne souhaitant animer des actions de formation des membres CSE et CSSCT.

Nombre de participants

Groupe de 4 à 12 personnes.

Durée

5 jours consécutifs (35 heures).

Tarif

2.490 € par personne (TVA non applicable).

Prise en charge

Cette formation n'est pas éligible au CPF, mais des prises en charge OPCO, FIFPL et AGEFICE sont possibles sur toutes nos formations, grâce à nos certifications QUALIOPI et OPQF.

Avantage France SST

Cette formation diplômante répond à l'Article L6352-1 et le Décret 2015 du Code du Travail, et vous permet ainsi de délivrer les formations qui répondent à la Loi du 2 Août 2021, au Décret du 31 mars 2022 et aux articles du Code du Travail : L4121-1, L2315-9, L2315-17, L2315-18 et L2315-63.

Programme de formation

Devenir Formateur CSE / CSSCT

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de mettre en place et d'animer des actions de formation des membres des CSE et CSSCT.

OBJECTIFS :

- Être capable de mettre en place et d'animer des actions de formation auprès des membres élus des CSE et CSSCT ;
- Être capable d'accompagner l'établissement dans la mise en place de ses IRP.

CONTENUS INDICATIFS :

- Attributions et pouvoirs du CSE dans les entreprises de moins de 50 et de plus de 50 salariés (Reprise et suppression de certaines missions des DP, Consultations, Droit d'alerte, BDES, Délai d'examen du CSE) ;
- Fonctionnement et moyens du CSE : les points communs à toutes les entreprises (Droits et heures de délégation), les entreprises de 11 à 50 salariés (Local et réunions du CSE), dans les entreprises d'au moins 50 salariés (Personnalité civile, commissions, budgets, expertises, contrôle des comptes et règlement intérieur du CSE) ;
- CSE central et CSE d'établissement : attributions, composition, fonctionnement, moyens, réunions et articulation entre les deux CSE ;
- Conseil d'entreprise : mise en place, modalités de fonctionnement et attributions ;
- Le représentants de proximité, l'unité économique et sociale, le CSE inter-entreprises) ;
- Fonctionnement et missions de la CSSCT (Enjeux et acteurs de la PRP, Coûts et Rentabilité, Taux AT/MP, 9 PGP...) ;
- Procédures d'agrément CSE/CSSCT auprès des DREETS.

MOYENS D'ANIMATION :

- Apports de connaissances ;
- Échanges interactifs avec les stagiaires ;
- Mises en situation pédagogiques ;
- Étude de cas pratiques.

ORGANISATION ET MODALITÉS :

- Chaque participant reçoit en début de formation ses accès à notre ESPACE FORMATEURS en ligne (valables pendant et après la formation)
- Un classeur de FORMATEUR est remis à chaque stagiaire, comportant toute la documentation de la semaine en format papier
- Formation 100% présentiel

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Évaluation formative et continue tout au long de la formation.

INTERVENANT(S) :

- Expert Finance et Comptabilité
- Expert Santé & Sécurité au Travail
- Directrice RH siégeant en CSE/CSSCT
- Avocat en Droit Social spécialiste des IRP
- Expert CSE/CSSCT et CSA/CST des Ets Publics

OBTENTION FINALE :

- > Diplôme de Formateur CSE / CSSCT (Article L6352-1 et Décret 2015 du Code du Travail)
- > Certificat de réalisation – Formateur CSE (Arrêté 2018 du Ministère du Travail)